La digitalisation et l'apprentissage

Conditions de recours à la FOAD en apprentissage

Eléments de définition

Article L. 6313-2 du Code du travail : *« L'action de formation (…) se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. (…) »*

Article R. 6313-1 du Code du travail : *« L'action de formation (…) peut être organisée selon différentes modalités de formation permettant d'acquérir des compétences. »*

Article D. 6313-3-1 du Code du travail : *« La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend : 1° Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ; 2° Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ; 3° Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation. »*

Ces trois conditions cumulatives relatives à la FOAD sont applicables dans le cadre de l'apprentissage.

Article L. 6211-2 du Code du travail :

« L'apprentissage est une forme d'éducation alternée associant :

- 1° Une formation dans une ou plusieurs entreprises, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec la qualification objet du contrat entre l'apprenti et l'employeur ;
- 2° **Des enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un centre de formation d'apprentis, dont tout ou partie peut être effectué à distance. (…)** »

Le CFA doit assurer le suivi, l'accompagnement des apprentis quand la formation est assurée en tout ou partie à distance (11e mission légale du CFA, article L.6231-2 du code du travail).

Les conventions de formation par apprentissage peuvent utilement comporter les mentions relatives aux conditions de réalisation d'une action de FOAD (cf. ci-dessus), ce qui permet au demeurant de démontrer que le CA assure le suivi et l'accompagnement de ses apprentis. En pratique, l'OPCO et/ou les agents de l'Etat dans le cadre d'un contrôle vérifient la réalité des séquences de FOAD à l'appui des éléments probants relatifs aux 3 conditions réglementaires précitées.

Depuis le 1er juillet 2025 (décret n°2025-586 du 27 juin 2025), les formations réalisées à distance à 80% ou plus, voient leur niveau de prise en charge minorés de 20% sauf exceptions (30 certifications concernées – Arrêté du 26 novembre 2025). Cette minoration n'est pas applicable lorsque tous les CFA préparant à cette certification dispensent les enseignements à distance pour au moins 80% de leur durée totale. Après application de la minoration, le niveau de prise en charge ne peut être inférieure à 4 000€.

Étude d'opportunité de digitalisation du parcours de formation

Une première analyse d'opportunité de digitalisation du parcours de formation est à mener au sein du CFA d'entreprise, afin d'appréhender le temps d'investissement dédié et les impacts attendus ou prévisibles :

Avantages :

- Meilleure circulation de l'information et des cours : accès en continu aux ressources pédagogiques, espaces de stockage dédiés, un même niveau d'accès pour tous, ajout possible de séquences spécifiques selon les besoins.
- Autonomisation des apprenants, pouvant être eux-mêmes producteurs de contenus et davantage acteurs de l'interactivité. La distance leur permet d'être confrontés à des situations à gérer seuls.
- Souplesse et adaptation aux contraintes et variation de charges de l'entreprise et aux conditions logistiques (immobilières, salles dédiées, ...).
- Implication de l'entreprise et du maître d'apprentissage, pouvant disposer librement du cours via l'interface numérique.
- ...

Précautions :

- L'individualisation de la formation en tout ou partie à distance convient aux apprenants motivés et ayant quelques prérequis avec les technologies
- Un suivi du travail doit être organisé et animé
- Une communauté peut être créée et s'avérer être une aide
- L'attractivité de l'organisation distancielle doit cependant consacrer des temps dédiés à la formation à distance
- Une étude de plateforme doit être réalisée, afin de choisir la meilleure face au besoin
- Des conditions techniques doivent être prises (accès à Internet, matériel informatique, logiciels, ...), auprès des formateurs et des apprenants
- Le modèle d'organisation, de RH et financier doit être adapté en conséquence au niveau du CFA

Une analyse d'opportunité et une stratégie doivent être conduites, en prenant toutes les composantes du CFA : pédagogie, RH, économique, commerciale, logistique, etc.

Découvrir le témoignage de Teract

La mise en oeuvre du projet de digitalisation du parcours de formation

Le présent chapitre est issu des travaux de *Jean VANDERSPELDEN, Consultant ITG*

Quelles sont les étapes d'un projet de digitalisation ?

L'intégration du numérique pour conforter les activités du parcours pour répondre à 4 enjeux :

- le numérique comme objet d'apprentissage,
- le numérique comme support d'information/de formation
- le numérique comme espaces d'interactions
- le numérique comme outils de production

Consultez la vidéo tutorielle, réalisée par Jean VANDERSPELDEN, Consultant ITG

Pour favoriser l'innovation pédagogique, les activités sont organisées dans un parcours souple pour l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs professionnels :

- **Préalablement informé :** l'apprenant signe un PIF (protocole individualisé de formation) lui indiquant la nouvelle organisation multimodale du parcours
- **Alterné :** intégré entre les enseignements généraux et les acquisitions de compétences professionnelles
- **Individualisé :** à partir d'un positionnement avec le principe libre entrée/sortie du CFA pour chaque apprenant
- **Séquencé avec la structuration suivante :** Parcours – Modules – Séquences – Activités – Grains
- **Multimodal :** tout/en partie à distance, individuel/collectif, en centre CFA/Tiers lieux, …
- **Accompagné :** tutoral multimodal tout ou en partie à distance, synchrone/asynchrone, individuel/collectif, …
- **Évalué :** certification ou diplômation en fin de parcours à partir de l'évaluation des acquis.

Le recours à une plateforme de téléformation (LMS), afin de gérer l'accès et l'usage des ressources formatives constituant la progression du parcours à distance et la traçabilité, permet de séquencer le parcours de formation :

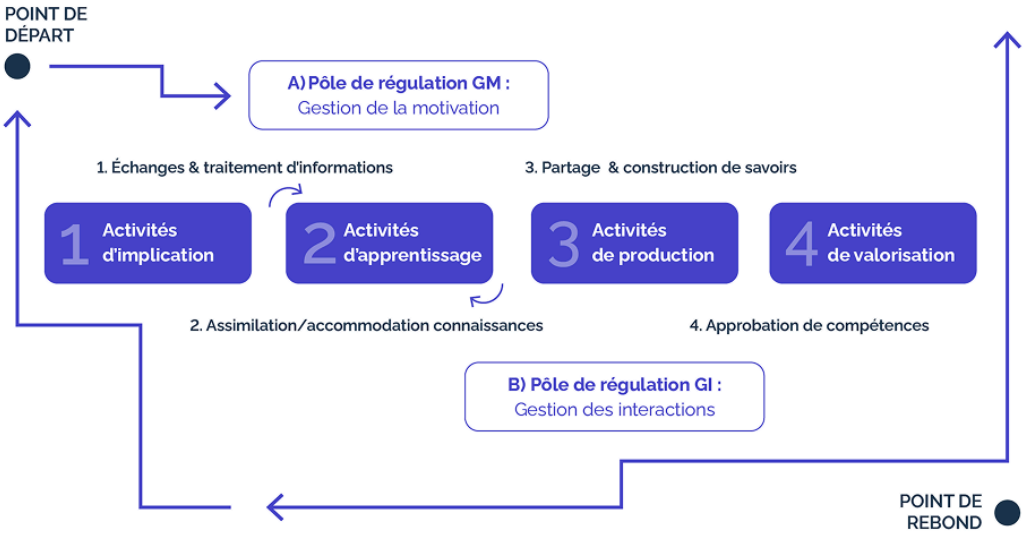
- Un parcours = un ou plusieurs modules
- Un module = une ou plusieurs séquences
- Une séquence = une ou plusieurs activités
- Une activité = un ou plusieurs grains

A titre d'illustration :

**Liste d'activités : atelier – base de données – chat – consultation – devoir – feedback – forum – glossaire – leçons – outil externe – paquetage SCORM – sondage – test & wiki.*

**Liste de ressources : dossier – étiquette – fichier – livre – page – paquetage IMS content – url.*

Consultez la « Trame générique » d'un parcours de formation avec quatre activités génériques pour la mise en œuvre d'un parcours en tout ou partie à distance par les apprenants



Il s'agit donc de mettre l'apprenant en activité tutorée avec l'appui du numérique :

- **ACTIVITÉS D'IMPLICATION & NUMÉRIQUE :** l'apprenant bénéficie d'une série d'activités plutôt ludiques et/ ou interactives qui lui permet de donner du sens à son parcours, à mieux interpréter son environnement et à interagir avec plus de pertinence.
- **ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE & NUMÉRIQUE :** l'apprenant apprend en mémorisant, seul, des connaissances pour les hiérarchiser en savoir et se forme en explorant, en groupe, des informations par domaine pour les structurer en compétences ; pédagogies actives.
- **ACTIVITÉS DE PRODUCTION & NUMÉRIQUE :** l'apprenant produit progressivement, avec des consignes et des conseils, dans un cadre défini, seul ou à plusieurs, en présentiel ou à distance : document, fichier, vidéo, objet, œuvre, etc… de plus en plus complexe.
- **ACTIVITÉS DE VALORISATION & NUMÉRIQUE :** l'apprenant met en avant les compétences acquises en termes de savoir-faire et de savoir-faire comportemental sous différentes formes : événements, rencontres, profil & interaction sur des réseaux sociaux professionnels.

Nota : AINOA (ex. FFFOD – Forum des acteurs de la formation digitale) est une association de référence dans l'écosystème de la formation professionnelle qui est reconnue pour son expertise sur la transformation digitale des structures de formation et l'hybridation de la formation. Elle regroupe aujourd'hui plus de 200 structures (prestataires de formation, OPCO, entreprises, conseil, éditeurs de logiciels, Institutionnels …) impliquées dans le développement du numérique au service de la formation et plus largement de l'innovation.

Chaque année, la structure édite des guides pratiques pour accompagner les acteurs dans leur professionnalisation : les outils avec un comparatif des LMS, le cadre réglementaire, la qualité, l'ingénierie pédagogique digitale et les coûts associés … En 2022, un travail plus spécifique a été lancé sur les questions liées à la digitalisation des CFA. L'apprentissage / l'alternance a beaucoup à gagner avec la multimodalité au regard des perspectives pédagogiques offertes et d'un cadre juridique plus ouvert. En outre, l'engouement de l'approche multimodale en formation depuis la crise sanitaire fait émerger un ensemble de questions nouvelles sur la responsabilité juridique et pédagogique du CFA, les conditions de réussite d'une transformation digitale des structures, la professionnalisation des équipes ou encore le modèle économique. Ce groupe de travail qui réunit une vingtaine de structures de formation par apprentissage a pour objectif d'identifier les principaux enjeux et difficultés auxquels sont confrontés les CFA et d'apporter des repères et réponses opérationnelles afin de faciliter leur hybridation.

Leurs travaux sont téléchargeables sur le site du AINOA en libre accès.

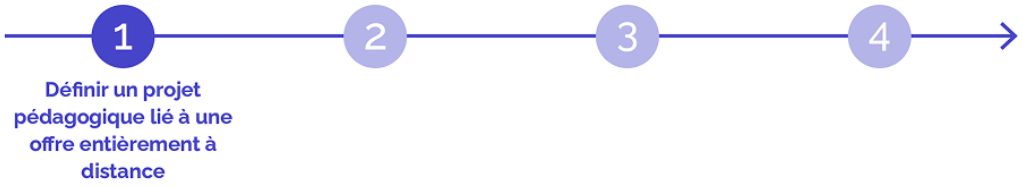
Créer une offre distancielle

Le présent chapitre est issu des travaux de *Jean VANDERSPELDEN, Consultant ITG*

La création d'une offre distancielle comprend 4 étapes :

- **La définition d'un projet pédagogique lié à une offre entièrement à distance,**
- **Le choix et la mobilisation des outils de type LMS et les ressources associées,**
- **La prise en compte de la culture et de la pratique numérique des acteurs,**
- **Le respect des cadres réglementaires liés au numérique.**

La définition d'un projet pédagogique lié à une offre entièrement à distance



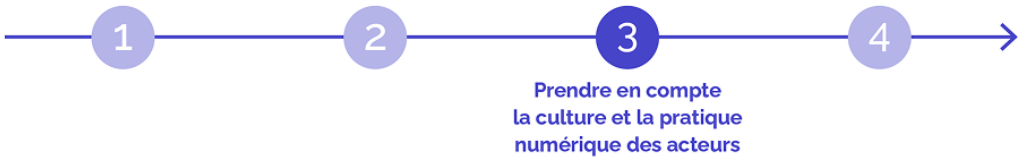
- **Cerner des métiers** pour lesquels l'acquisition de compétences à distance fait sens ! Choix d'un référentiel métier, associé à un référentiel d'activité, associé à un référentiel formation adapté ; à distance
- **Élaborer un projet pédagogique intégrant centralement le numérique,** en conformité avec la Certification Qualité Formation sur la base du nouveau référentiel national (7 critères & 32 indicateurs).
- **Assurer à distance, la triple mission d'un CFA** avec l'appui du digital et d'un ou plusieurs éventuels partenaires et prestataires :
  - Missions en amont du parcours de formation : informer, accueillir, contractualiser et intégrer ; à distance.
  - Missions en lien direct avec le déroulement du parcours : former & accompagner & certifier ; à distance.
  - Missions en aval du parcours : valoriser, conseiller & insérer ; à distance.

Le choix et la mobilisation des outils de type LMS et les ressources associées



- **Digitaliser les contenus** : du plus simple (fichier .pdf) au plus sophistiqué (*Serious Game, VR* et autre) en passant par des diaporamas, liens, quiz, cartes, animations, vidéo, tutos, et autres ; achetés sur étagère ou pas, conçus en interne ou pas, avec un prestataire ou pas ;
- **Digitaliser l'accès aux contenus** : du simple outil Web 2.0 ou de la Plate-forme de téléformation (Learning Management System ou LMS) libre ou propriétaire, avec achat ou location, en passant ou pas, par un espace de type Drive… ;
- **Digitaliser la relation avec l'apprenant** : avec des outils synchrones (messagerie instantanée, clavardage, visiophonie ou classe virtuelle) ou asynchrones (messagerie, forum, wiki, autres) portés ou non par une LMS pour une double assistance technique & pédagogique (point clé de la digitalisation des formations)… ;
- **Digitaliser la traçabilité des activités** : enregistrement et exploitation, plus ou moins automatisés des éléments probants de la réalité de chaque parcours : productions, interactions ou évaluations ;
- **Digitaliser la triple relation « appreneur-apprenant-entreprise »** : système de gestion de l'information (dans ou hors LMS) mettant en relation les acteurs impliqués dans le déroulement du parcours.

La prise en compte de la culture et de la pratique numérique des acteurs



Optimiser la diversité des cultures/pratiques numériques des apprenants.

Zoom sur quatre profils évolutifs et cumulés des Digitales Natives : que font-ils avec le numérique ?

- **Les pointus (Geeks) :** pour la nouveauté / communauté promotionnelle « en mode test continue et exploration permanente » = Le numérique comme sujets d'expertise et de reconnaissance
- **Les opérationnels :** pour l'efficacité / communauté collaborative « en mode apprenance » = Le numérique pour apprendre à interagir et interagir pour apprendre !

- **Les suiveurs :** pour la complicité / communauté égocentrée « en mode usages typés, quelques fois superficiels » = Le numérique essentiellement pour réseauter et pour se socialiser
- **Les débutants :** par nécessité / pas de logique communautaire « en mode découverte instable et contrainte » = Le numérique comme objet, souvent compliqué, d'apprentissage

Pour en savoir plus

Le respect des cadres réglementaires liés au numérique



1. Se mettre en conformité avec le Règlement Général des Protections des Données personnelles (numérisées ou non) des apprenants = Désigner un pilote

- Cartographier vos traitements de données personnelles
- Prioriser les actions à mener
- Gérer les risques
- Organiser les processus internes

Documenter la conformité selon les **principes de la Cnil.**

2. Établir et faire respecter un règlement intérieur, intégrant les « bonnes pratiques» du numérique, dont :

- Un simple rappel à la loi sur le respect mutuel et sur les limites des actions et productions sur le territoire numérique ;
- La nétiquette est une règle informelle, puis une charte qui définit les règles de conduite et de politesse recommandées sur les premiers médias de communication mis à disposition par Internet. Il s'agit de tentatives de formalisation d'un certain contrat social pour Internet. (Source : **Wikipedia**) ;
- Les **règles propres au CFA** sur l'usage des ordiphones, tablettes et ordinateurs portables dans le lieu et le temps des apprentissages définies par l'équipe pédagogique ou par les apprenants eux-mêmes.

3. Prendre en compte la propriété intellectuelle des supports numérisés de formation > Droits d'auteurs

- Critères pour un recours à l'exception de courte citation à des fins pédagogiques ;
- Cas des œuvres libres de droits, dont celles marquées par une Licence de type « Creative Commons » ;
- Logique de cession des droits d'auteurs et mesure de protection du CFA contre des usages abusifs de ses supports

Découvrir le témoignage de Engie